



Charte des valeurs et positions défendues

1. Stratégies nationale et locales doivent être conciliées lors de la production d'information statistique. Si RESOSUP reconnaît les avantages induits par un cadrage national des enquêtes (méthodologie + tronc commun de questions), il souhaite rappeler ici, que dans ce cadre, la mission première d'un observatoire est d'éclairer la gouvernance de son établissement. Il est donc très attaché à la nécessité pour les Observatoires d'adapter ces dispositifs localement afin de pouvoir éclairer les prises de décision locales et répondre aux problématiques du territoire duquel ils relèvent... En ce sens, RESOSUP réaffirme l'ancrage local des observatoires et sa contribution au politique d'aménagement territorial.
2. RESOSUP souligne que les Observatoires contribuent en amont, par leurs travaux, à éclairer les orientations stratégiques en matière d'orientation, de réussite et d'insertion professionnelle et interviennent en aval dans l'évaluation des dispositifs en place.
3. RESOSUP, en tant qu'association de professionnels, soutient que l'insertion professionnelle est le résultat de phénomènes complexes à isoler et par conséquent de déterminants pluriels. Elle ne peut en aucun cas être réduite à l'examen d'un seul indicateur à un seul point de vue.
4. Le mode de calcul des indicateurs, leur définition, et la qualité des données sur lesquelles ils reposent doivent être clairement établis afin de garantir la fiabilité des mesures réalisées. L'analyse doit tenir compte aussi bien de la valeur absolue que de la valeur relative des indicateurs. Leur évolution dans le temps devra également être considérée. La contextualisation des indicateurs est également indispensable. RESOSUP conteste toutes utilisations détournées des données produites par les Observatoires, en particulier à des fins de classements des établissements et des diplômes.
5. RESOSUP milite pour que les analyses et indicateurs de la réussite des étudiants et de leur insertion professionnelle intègrent des données sur leurs conditions de vie et d'études, ainsi que des éléments sur les conditions locales, régionales, du marché du travail.
6. RESOSUP rappelle qu'il est inutile et contre-productif de solliciter les Observatoires pour produire une donnée dès lors qu'elle existe dans un système d'information national et/ou international.
7. RESOSUP rappelle aussi que la multiplication anarchique des enquêtes visant les étudiants et/ou les diplômés a un impact négatif sur les taux de réponses des enquêtes menées par les Observatoires. Il réaffirme la nécessité de les coordonner et de les réguler.
8. RESOSUP souligne l'expertise que les Observatoires apportent aux réflexions locales et régionales menées par les différentes instances en charge des questions liées à l'orientation, la réussite, à l'insertion sociale et professionnelle et plus largement, à la formation tout au long de la vie.

9. Les métiers exercés au sein des observatoires doivent faire l'objet d'une meilleure reconnaissance et de l'octroi de moyens supplémentaires (humains et financiers) pour que ces structures puissent accomplir au mieux les missions qui sont leurs sont confiées.
10. RESOSUP soutient que les évaluations (en particulier celles reposant sur des enquêtes et/ou des analyses des données) doivent être menées au sein des établissements (meilleure expertise des acteurs terrains, parcimonie budgétaire, confiance dans la qualité du travail des acteurs). Il s'oppose donc à leur externalisation.
11. Les Observatoires doivent être associés aux réflexions locales et régionales menées par les différentes instances en charge des questions liées à l'orientation, la réussite, à l'insertion sociale et professionnelle et plus largement à la formation tout au long de la vie.

